

**For Official Use**

**EDU/EDPC/ECEC/RD(2010)10**



Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**15-Jun-2010**

**English, French**

**DIRECTORATE FOR EDUCATION  
EDUCATION POLICY COMMITTEE**

**EDU/EDPC/ECEC/RD(2010)10  
For Official Use**

**Network on Early Childhood Education and Care**

**RESPONSES ON FINANCING ECEC SERVICES: CANADA**

**21-22 June 2010  
Conference Centre Room CC4  
OECD, Paris**

Miho Taguma, Policy Analyst; Tel: +33 1 45 24 92 65; Email: [Miho.Taguma@oecd.org](mailto:Miho.Taguma@oecd.org)

**JT03285603**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format

**English, French**

QUESTIONNAIRE FOR THE 7TH MEETING OF THE NETWORK ON EARLY CHILDHOOD EDUCATION AND CARE (ECEC): FINANCING ECEC SERVICES

**CANADA'S RESPONSE<sup>1</sup>**  
MAY 2010

**OECD NETWORK QUESTIONNAIRE ON FINANCING ECEC SERVICES**

**Introduction**

Under Canada's federal system of government, the thirteen provinces and territories have responsibility for education, social, and health services. Provinces and territories are thus primarily responsible for the design and delivery of ECEC services within their jurisdiction, including the development of child care programs, and the regulation of the ECEC sector (fee subsidies, standard-setting, regulation and monitoring). The federal government provides support for ECEC through transfers to the provinces and territories, direct spending, and tax measures for Canadian families.

It is important to note that provincial and territorial governments calculate their investments in ECEC based on their jurisdiction's child care system. Furthermore, definitions used within the ECEC field vary across provincial and territorial governments, and may be slightly different than international definitions. Based on these differences, Canada is unable to provide the OECD with a national roll-up of expenditures for financing ECEC services.

To clarify, the information provided in Canada's response to this questionnaire is not intended to be a national roll-up, and is not intended to be used as a means to compare provincial and territorial governments' investments in ECEC. Input into the questionnaire has been organized by question, and jurisdiction, in order to provide a clear sense of the different financing arrangements used within jurisdictions.

**PART I: Data on ECEC costs and financing and data-related issues**

**1.4 Issues on data collection**

**1.4.1 What are the most critical gaps in national data and international comparisons?**

Under Canada's federal system of government, the thirteen provinces and territories are primarily responsible for the design and delivery of ECEC services within their jurisdiction. Given the multiple ECEC systems in the country, it is difficult to collect comparable data on a pan-Canadian level as definitions vary across jurisdictions. In Canada, most current data gaps are related to ensuring comparable data sets, this includes cost of child care by age of child.

**1.4.2 Bearing in mind the possible quality limitations of comparative data, what internationally comparable data on financing ECEC would be most relevant for policy making in your country?**

Canada would find it beneficial to have comparable data on financing ECEC that includes direct contributions to parents with children. For example, previous OECD reports, such as Starting Strong II, calculated contributions towards ECEC by totalling provincial and territorial spending on services. However, this calculation did not include direct supports to parents including cash

---

<sup>1</sup> For input from the Province of Quebec, please see page 6.

benefits and tax measures. Ensuring that direct supports to parents can be calculated in future data collection would be helpful in accurately benchmarking a range of different approaches taken by different countries towards supporting ECEC.

In terms of qualitative data, Canada would find it beneficial if the OECD could more clearly define some of its current definitions in relation to ECEC. Lately the OECD has focused its attention on integrated ECEC systems, however not all member countries have integrated ECEC systems within their jurisdictions.

Updating definitions to more clearly define “early childcare”, “pre-primary education”, and “kindergarten” in the context of a non-integrated, or split, ECEC system may help member countries ensure that they are accurately portraying their country’s investment in ECEC. This may lead to greater learning opportunities between countries, which in turn may help improve policy analysis.

For example, in past OECD reports, funding for kindergarten services was included for a number of countries to help determine overall expenditures, but figures for Canada did not include spending on kindergarten. Kindergarten is now part of the formal school system in all jurisdictions and supports ECEC.

#### **1.4.3 Where quantitative data is not available, what kind of qualitative information – at a national and international level – on financing ECEC would be most useful for policy making in your country?**

In Canada, we would find the following information useful for policy making:

- additional information on children from vulnerable populations, children with special needs, and Aboriginal children;
- additional information on parental employment status in terms of full-time, part-time in relation to “off-shifting” for child care purposes; and
- hourly wage of parents to be able to accurately model the cost of child care for families.

#### **1.4.4 What are the biggest challenges in collecting data on financial aspects of ECEC services in your country?**

In Canada, the federal, provincial, and territorial governments are responsible for reporting to citizens, within their jurisdiction, on the activities and expenditures in relation to early childhood development and early learning and child care. Provincial and territorial governments calculate their investments in ECEC based on their jurisdiction’s child care system. Across jurisdictions there are variations in the types of ECEC programs offered, and a variation in the definitions used within the ECEC field, which makes data not readily comparable. Thus, it is difficult to provide comparable information on child care services, fee structures, and accumulative spending in a pan-Canadian context.

#### **1.4.5 If you have taken some actions to improve data on financial aspects or ECEC in general, please describe your country experience.**

The federal, provincial, and territorial governments work together through intra-governmental working groups to help advance research and knowledge on topics related ECEC. In April 2010, the federal government hosted an expert roundtable to examine data needs on child care in Canada. Five Canadian child care experts have prepared short discussion papers which will be presented at the roundtable. The expected outcome of the roundtable will be a summary of current challenges and gaps with respect to child care data and the identification of possible changes which could be made to improve child care data.

### **Part III. Financing mechanisms and funding strategies**

#### **3.1.1 Policy objectives**

Canada recognizes that families are the building blocks of society, and that getting the best possible start in life is crucial to ensuring that children reach their full potential. The federal government's approach to ECEC respects the role of parents in determining how best to care for their children, and recognizes the responsibility of provincial and territorial governments for the delivery of child care services.

The Government of Canada's Universal Child Care Plan (UCCP) provides choice in child care to all parents of young children, whether they work in the paid labour force or stay at home with their children. A significant part of the plan is the Universal Child Care Benefit (UCCB), a direct support to parents to cover the costs of whatever form of child care they choose to use.

Since 2006, the Government of Canada has made significant investments in child care through the Universal Child Care Plan.

- This includes approximately \$2.6 billion in monthly payments to parents to support their child care choices for children under 6 through the Universal Child Care Benefit.
- It also includes \$250 million in new transfers to provinces and territories for the creation of child care spaces; bringing transfers to provinces and territories for early childhood development and early learning and child care to \$1.167 billion this year, growing to \$1.3 billion by 2013-2014.
- We also have created a new tax credit for employers who create child care spaces for their employees.

#### **3.1.2 Regarding public investment in childcare services *versus* parental leave benefits, what are the current challenges and trade-offs in your country? Are these underpinned by specific policy objectives?**

Current federal maternity and parental leave benefits complement Canada's Universal Child Care Plan (UCCP). Federal maternity and parental benefits help to promote health, well-being and psychological needs of infants and mothers. Parental benefits also help promote the positive effects of fathers' involvement in young children.

Maternity and parental benefits provide temporary income replacement for working parents of newborn or newly adopted children. These benefits are intended to support parents in balancing the demands of work and family by providing the flexibility they need to stay home for a combined 50 weeks. Parents have the option to use these benefits as best suits their needs.

The 15 weeks of maternity benefits are intended to support mothers when they are absent from work due to the physical effects surrounding the birth of a child. Parental benefits are payable to biological and adoptive parents for the purpose of remaining home to take care of and bond with their newly born or adopted child for a maximum of 35 weeks.

A significant part of the UCCP is the Universal Child Care Benefit (UCCB). The UCCB also begins at birth by providing all parents with children, under the age of six, with up to \$1200 per year to support the child care of their choice.

#### **3.2.2 Sources from governments**

Types of public finance	Federal/ national	State/ province/ region	Local/ municipal
General tax revenues	<b>X</b>		
Ear-marked tax revenues for ECEC sector			
Earmarked tax revenues for specific ECEC programmes, type of services or categories of expenditure			
Transfers from other levels of government as part of general block grants	<b>X</b>		
Transfers from other levels of government as block grants to ECEC sector			
Transfers from other levels of government earmarked for specific ECEC programmes, type of services or categories of expenditure			

Source(s):

### **Annexes**

Footnote: In Canada, provincial and territorial governments calculate their investments in ECEC based on their jurisdiction's child care system. Definitions used within the ECEC field vary across provincial and territorial governments, and may be slightly different than international definitions. Canada is unable to provide an expenditure amount.

**QUESTIONNAIRE POUR LA 7<sup>E</sup> RÉUNION DU RÉSEAU  
SUR L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS (ÉAJE) :  
FINANCER LES SERVICES D'ÉDUCATION ET ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

**PARTIE 1 : DONNÉES SUR LES COÛTS ET LE FINANCEMENT DE L'ÉAJE ET QUESTIONS RELATIVES**

**1.1 Informations générales : types de services d'ÉAJE**

1.1.1 Typologie des services d'ÉAJE

Informations déjà transmises. Pas de changement à signaler.

1.1.2 Quel est le type de prestations d'ÉAJE le plus utilisé ou appliqué dans votre pays?

Type de prestation	Accueil des jeunes enfants 2008 (0-4 ans)		Éducation préscolaire 2008 (5 ans)		Système intégré	
	% d'enfants inscrits	% de services, centres, établissements préscolaires	% d'enfants inscrits	% de services, centres, établissements préscolaires	% d'enfants inscrits	% de services, centres, établissements préscolaires
Prestation publique	1,5	n. d.	90,1	n. d.	s. o.	s. o.
Prestation privée à but non lucratif	19,5	n. d.	-	n. d.	s. o.	s. o.
Prestation privée à but lucratif	31,4	n. d.	6,4	n. d.	s. o.	s. o.
Autre type de prestation	-	n. d.	-	n. d.	s. o.	s. o.

n. d. : non disponible.

s. o. : sans objet.

- : nul.

Sources : Ministère de la Famille et des Aînés, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Institut de la statistique du Québec.

Limites connues : Parmi les enfants de 0 à 4 ans, 1,5 % fréquentent la maternelle 4 ans (milieu défavorisés); 19,5 % fréquentent un centre de la petite enfance et 31,4 % fréquentent une garderie à but lucratif ou un service de garde en milieu familial régl. Parmi les enfants de 5 ans, 90,1 % fréquentent une maternelle publique et 6,4 % fréquentent la maternelle dans une institution privée. Les autres fréquentent un service de garde (2,1 %) ou l'école primaire (1,0 %). Tous ces pourcentages sont estimatifs.

**1.2 Dépenses publiques consacrées aux services d'ÉAJE**

1.2.1 Dépenses publiques consacrées aux services publics et privés d'ÉAJE

Nous n'avons pas cette information. C'est le ministère des Finances du Québec qui pourrait la fournir. Toutefois, à partir de données puisées à différentes sources, nous proposons les estimations suivantes.

	Accueil des jeunes enfants 2008 (0-4 ans)		Éducation préscolaire 2008 (5 ans)		Système intégré	
	Services publics	Services privés	Services publics	Services privés	Services publics	Services privés
Dépenses publiques (en % du PIB)	-	0,6	n. d.	n. d.	s. o.	s. o.

n. d. : non disponible.

s. o. : sans objet.

- : nul.

Sources : Ministère de la Famille et des Aînés, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Institut de la statistique du Québec.

Limites : Données de 2008 estimées avec les données de 2008-2009. Chiffres estimatifs. Les dépenses pour les 0-4 ans incluent l'éducation préscolaire pour les enfants de 4 ans de milieu défavorisé et la garde en milieu scolaire pour ces enfants.

1.2.2 Dépenses publiques consacrées aux services d'ÉAJE à différents niveaux d'administration (Tableau du bas, p.6 du document)

Les dépenses de transfert au bénéfice des services de garde pour les enfants de 59 mois ou moins se sont élevées à 1 799 934 000 \$ en 2008-2009 (Dépenses de transfert des éléments 2, 3 et 4 du programme 2).

Année 2008	Accueil des jeunes enfants (0-4 ans)		Éducation préscolaire (5 ans)		Système intégré	
	Montant total (\$)	% du PIB	Montant total (\$)	% du PIB	Montant total (\$)	% du PIB
Fédéral	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	s. o.	s. o.
Provincial	1 799 934 000*	0,6	305 700 000**	0,1	s. o.	s. o.
Local/municipal	-	-	n. d.	n. d.-	s. o.	s. o.

n. d. : non disponible.

s. o. : sans objet.

- : nul.

Sources : \* Ministère des Finances du Québec, Comptes publics 2008-2009, Volume 2, \*\* ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Institut de la statistique du Québec.

Limites : Données de 2008 estimées avec les données de 2008-2009. Chiffres estimatifs. Les dépenses pour les 0-4 ans incluent l'éducation préscolaire pour les enfants de 4 ans de milieu défavorisé et la garde en milieu scolaire pour ces enfants.

### 1.2.3 Que couvrent les dépenses publiques? À savoir la part des dépenses publiques totales en ÉAJE pour chaque catégorie de dépense (infrastructures, main-d'œuvre, etc.)

Catégorie de service	% des dépenses publiques totales pour les éléments ci-dessous		
	Accueil des jeunes enfants	Éducation préscolaire	Système intégré
Infrastructure	6,4 %	-	s. o.
Main-d'œuvre (par ex. salaires, recrutement, etc.)	81,7 %	-	s. o.
Perfectionnement de la main-d'œuvre (formation en cours d'emploi, services de soutien aux employés, etc.)	0,6 %	-	s. o.
Matériels pédagogiques et éducatifs	1,3 %	-	s. o.
Services auxiliaires (transports, repas, etc)	9,0 %	-	s. o.
Recherche sur l'ÉAJE	0,0 %	-	s. o.
Autre, veuillez préciser	1,9 %	-	s. o.
Total	100 %	100 %	100 %

n. d. : non disponible

s. o. : sans objet

Source : Ministère de la Famille et des Aînés.

Limites : Ces données proviennent d'analyses particulières des postes budgétaires de subvention et contiennent des approximations.

### 1.3 Dépenses privées affectées aux services d'ÉAJE

Nous n'avons pas cette information.

### 1.4 Questions relatives à la collecte de données

#### 1.4.1 Quelles sont les plus grandes lacunes au niveau des données nationales et des comparaisons entre les pays?

- Difficulté de trouver des comparables. Les réalités sont différentes d'un pays à l'autre en matière d'offre de services d'ÉAJE, ce qui donne des catégories statistiques différentes.
- Pas toujours évident, parfois impossible, de connaître et/ou de reproduire la composition exacte de certains indicateurs demandés à partir des données dont on dispose.
- En plus d'être parfois complexes à reproduire, les données et indicateurs sont parfois de qualité limitée.
- Pour les services de garde éducatifs à l'enfance, les données disponibles au Québec sont amassées et compilées sur la base des places en services de garde et non sur la base des enfants. Cela peut complexifier les exercices de comparaisons internationales qui nécessitent souvent des données sur la base enfant.
- La question de l'accès à l'information et de la confidentialité des données personnelles pose un important défi. Nous disposons de très peu de données sur les enfants et les parents qui utilisent les services de garde éducatifs à l'enfance.

1.4.2 Compte tenu de la qualité éventuellement limitée des données comparatives, quelles données sur le financement de l'ÉAJE, comparables au niveau international, seraient les plus pertinentes pour l'élaboration de politiques dans ce domaine dans votre pays?

Nous estimons que les données que nous recueillons sur le financement sont de bonne qualité. Pas de problématique particulière sur ce plan.

1.4.3 Si aucune donnée quantitative n'est disponible, quel serait le type de données qualitatives sur le financement de l'ÉAJE – au niveau national et international- le plus utile pour l'élaboration de politiques dans ce domaine dans votre pays?

Les données quantitatives dont nous disposons sur le financement étant satisfaisantes, l'ajout de données qualitatives sur le financement ne nous semble pas utile.

1.4.4 Quels sont les plus grands obstacles à la collecte des données sur les aspects financiers des services d'ÉAJE dans votre pays?

- Les titulaires d'un permis de garde en installation (centres de la petite enfance et garderies) et les organismes agréés pour coordonner les services de garde en milieu familial produisent un rapport financier annuel vérifié chaque année.
- Par contre, nous n'avons aucune donnée quant à l'utilisation des subventions par les 15 000 responsables de garde en milieu familial.
- Difficultés au regard de la collecte de données puisque les services de garde, même s'ils sont majoritairement financés par l'État, demeurent des organisations privées.

1.4.5 Si vous avez pris des mesures pour améliorer les données sur les aspects financiers ou sur l'ÉAJE en général, veuillez décrire l'expérience de votre pays.

- La mise en ligne du formulaire électronique du rapport financier annuel qui a été conçu pour les titulaires de permis subventionnés facilite la collecte des données financières sur l'utilisation des subventions octroyées par le gouvernement du Québec aux services de garde (pour leur fonctionnement, pour le Régime de retraite du personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées subventionnées du Québec, pour le démarrage et l'encadrement d'un projet de développement et pour les projets d'investissement et de maintien des infrastructures): elle permet de dresser un portrait à jour et précis du financement des services de garde éducatifs au Québec.

## **PARTIE II. POURQUOI INVESTIR DANS L'ÉAJE ? TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES BÉNÉFICES DE L'ÉAJE**

**2.1 Quels travaux de recherche ont été menés dans votre pays sur :**

- les bénéfices nets pour les enfants, les parents et la société de l'investissement public et privé dans l'ÉAJE;
- les bénéfices nets ou les évaluations de programmes ou d'initiatives spécifiques de l'ÉAJE?
- Pas de travaux de recherche à signaler sur les bénéfices nets de l'ÉAJE ou sur les bénéfices nets d'initiatives de l'ÉAJE.
- Deux grandes recherches évaluatives ont été menées pour évaluer la qualité des services offerts dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance au Québec.
  - JAPPEL, C., R.E TREMBLAY, S. CÔTÉ (2005) La qualité, ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale sur le développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde, *Choix, IRPP*, 11 pages.
  - DROUIN, C., N. BIGRAS, C. FOURNIER, H. DESROSIERS, S. BERNARD (2004) *Grandir en qualité 2003. Enquête sur la qualité des services de garde éducatifs*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 497 pages.



2.2 Quels travaux de recherche ont été conduits dans votre pays sur les retombées relatives de l'investissement public dans les services d'ÉAJE, en termes d'amélioration de l'accès par rapport à la qualité?

- Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) : Plusieurs travaux réalisés à partir des données de l'ÉLDEQ se sont intéressés aux effets de la fréquentation d'un service de garde sur la santé, le bien-être et le développement des enfants ou sur certaines dimensions plus particulières du développement (cognitives, langagières, sociales, motrices). Parmi ces publications :
  - CÔTÉ, S.M, M. BOIVIN, D.S NAGIN, C. JAPPEL, Q. XU, M. ZOCCOLILLO, M. JUNGER, R.E. TREMBLAY (2007) « The Role of Maternal Education and Nonmaternal Care Services in the Prevention of Children's Physical Aggression Problems », *Archives of General Psychiatry*, vol. 64, no 11, p1305-1312.
  - C. JAPPEL (2008) « Risques, vulnérabilité et adaptation. Les enfants à risque au Québec », *Choix*, vol.14, no 8

Une liste de publications réalisées à partir des données de l'ÉLDEQ est disponible sur le site suivant : <http://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/>

- Un projet, démarré en 2004, et actuellement en cours, est mené par un groupe de recherche de l'Université du Québec à Montréal. Le projet JEMVIE se veut une étude comparative d'enfants issus de deux populations de centres de la petite enfance (CPE) et d'une population témoin. Elle vise à identifier des facteurs expliquant le développement des enfants.  
<http://www.unites.uqam.ca/jemvie/presentation.htm>
- La Direction de la santé publique de Montréal a réalisé *En route pour l'école : Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais*. Cette enquête d'envergure menée auprès des enseignants des 14 719 enfants fréquentant une classe de maternelle publique de l'île de Montréal dresse un portrait de l'état de préparation des enfants pour l'école, c'est-à-dire la maturité scolaire, qui est une mesure reconnue de l'état de développement de l'enfant à ce moment.  
<http://www.santepub-mtl.qc.ca/Publication/pdf/famille/maturitescolaire.pdf>

## **PARTIE III. LES MÉCANISMES ET LES STRATÉGIES DE FINANCEMENT**

### **3.1 Cadres d'action généraux**

#### **3.1.1 Objectifs guidant l'investissement public dans l'ÉAJE**

- Le gouvernement du Québec vise, par son investissement public dans le soutien aux services de garde éducatifs, à créer des conditions favorables au mieux-être et à l'épanouissement des familles ainsi qu'au développement des enfants.
- Plus spécifiquement, les objectifs qui ont guidé la mise en place des services de garde éducatifs à l'enfance sont :
  - Accueillir les enfants et répondre à leurs besoins;
  - Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants;
  - Favoriser l'égalité des chances;
  - Contribuer à la socialisation des enfants;
  - Apporter un appui aux parents (notamment la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles);
  - Faciliter l'entrée de l'enfant à l'école.

#### **3.1.2 Débat politique – mise en balance des allocations de congé parental et des services d'ÉAJE**

Au Québec, le soutien à la famille fait partie des priorités gouvernementales. Il comprend ainsi à la fois du soutien financier, des services de garde éducatifs à contribution réduite, un régime d'assurance parentale et d'autres mesures d'aide à la conciliation travail-famille.

En matière de soutien financier, mentionnons principalement le Soutien aux enfants et la Prime au travail. Le Soutien aux enfants est une allocation universelle indexée annuellement, plus généreuse pour les familles à faible et moyen revenus et prévoyant un montant additionnel pour les familles monoparentales ainsi que pour les enfants handicapés. En 2009, pour un couple ayant un enfant, le soutien aux enfants est compris entre 608 \$ et 2 166 \$. La prime au travail vise à accroître l'incitation des ménages à entrer ou à rester sur le marché du travail en majorant le produit du travail des ménages à faible revenu. Elle est plus généreuse pour les ménages à faible revenu ayant des enfants.

Les services de garde éducatifs à contribution réduite. D'ici la fin 2010, le réseau des services de garde éducatifs à la petite enfance offrira 220 000 places. Les places sont offertes au tarif avantageux de 7 \$ par jour pour les parents d'enfants de moins de 5 ans. En 2009, ce tarif représente environ 14 % du coût réel des frais de garde. Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde est une mesure fiscale qui compense les parents qui ont recours à des services de garde à tarif régulier plutôt que les services de garde à contribution réduite.

Diverses autres mesures en matière de conciliation travail-famille sont également offertes. Mentionnons notamment, le Soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille.

### **3.2 Principales sources de financement de l'ÉAJE – d'où proviennent les ressources?**

#### **3.2.1 Diversité des sources – vue d'ensemble des principales sources de financement des services d'ÉAJE**

Les principales sources de financement des services de garde éducatifs à contribution réduites sont : les pouvoirs publics, les parents et les prestataires de services à but lucratif.

#### **3.2.2 Les sources de financement public (le type de recettes publiques affectées aux services d'ÉAJE à différents niveaux de l'administration publique)**

Les budgets du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) pour le financement des services de garde éducatifs à l'enfance proviennent du fonds consolidé du revenu du Québec, donc des recettes fiscales générales.

### **3.3 Stratégie de financement – Comment gérer les ressources financières de l'ÉAJE?**

#### **3.3.1 Stratégies visant à augmenter les dépenses publiques consacrées à l'ÉAJE**

Entre 2005-2006 et 2008-2009, les dépenses publiques pour les services de garde éducatifs à l'enfance ont augmenté de 22 %. Cette augmentation est principalement attribuable :

- à l'augmentation du nombre de places;
- aux bonifications salariales du personnel œuvrant dans les services de garde.

#### **3.3.2 Répartition des ressources publiques allouées aux prestataires de services (subventions axées sur l'offre)**

Au Québec, il existe trois types de prestataires de services, certains sans but lucratif, d'autres à but lucratif. Cependant, tout le réseau est privé. Nous n'avons pas de « services gérés par les pouvoirs publics ». Nous vous soumettons une présentation des informations demandées sur les services de garde éducatifs selon les catégories suivantes : services de garde éducatifs pour les enfants de 59 mois et moins; aide additionnelle pour les milieux défavorisés.

Type de prestataires de services	Prestataires de services privés à but non lucratif subventionnés (CPE et garderies à but non lucratif) Prestataires privés à but lucratif subventionnés (garderies à but lucratif) Prestataires privés en milieu familial à but lucratif subventionnés (personnes responsables d'un service de garde en milieu familial)	
Nom du programme	Services de garde éducatifs pour les enfants de 59 mois ou moins	Aide additionnelle pour les milieux défavorisés
Durée du programme	10 heures/jour maximum de 261 jours/an	10 heures/jour 2 journées et demie de garde ou à 5 demi-journées, pour un maximum de 130 journées ou de 261 demi-journées. (Cette période peut être plus longue sur la recommandation écrite d'un centre de santé et de services sociaux)
Objets des subventions	Permettre aux prestataires de services d'offrir aux parents des places à contribution parentale réduite	Permettre aux prestataires de services d'offrir aux parents des places gratuites et leur fournir les ressources financières requises pour les dépenses additionnelles découlant de l'accueil d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé.
Subventions universelles ou ciblées	Universelles	Ciblant les enfants de parents à faible revenu (bénéficiant des programmes québécois d'aide sociale et du programme de solidarité sociale)
Part des parents	7 \$/jour par enfant	Exemption de contribution
Coûts annuels du programme par enfant/famille	1 772 665 200 \$	27 268 800 \$

Par ailleurs, en 2008-2009, la répartition des dépenses publiques entre les services de garde éducatifs à but lucratif et sans but lucratif est la suivante :

	Sans but lucratif	But lucratif	Total
<b>Centres de la petite enfance</b>	955 945 189.00 \$		
<b>Bureaux coordonnateurs</b>	55 672 197.00 \$		
<b>Responsable de service de garde en milieu familial</b>		428 280 341.00 \$	
<b>Garderies privées</b>		360 036 273.00 \$	
<b>Total</b>	1 011 617 386.00 \$	788 316 614.00 \$	1 799 934 000.00 \$

### 3.4 Autres problèmes de fonds

3.4.1 Comment les services d'ÉAJE sont-ils réglementés par les pouvoirs publics? Comment les normes sont-elles définies? Qui contrôle et selon quelle procédure? Comment la qualité est-elle communiquée aux parents?

Les services sont encadrés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance et le Règlement sur la contribution réduite.

La Loi a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs fournis par les prestataires de services de garde qui y sont visés en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services, notamment ceux qui présentent des besoins particuliers ou qui vivent dans des contextes de précarité socioéconomique.

Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux de l'offre de services de garde en tenant compte des besoins des parents, notamment en facilitant la conciliation de leurs responsabilités parentales et professionnelles, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde. Pour les différents milieux de garde, la Loi et la réglementation établissent notamment :

- L'obligation d'application d'un programme éducatif
- La durée et le renouvellement des permis
- Les conditions de délivrance ou de renouvellement d'un permis
- Les rapports à soumettre
- Les mesures de contrôle et d'inspection
- Les contributions et les subventions
- La capacité d'accueil maximale
- Les ratios en matière de personnel éducateur formé et les exigences en termes de formation
- Les normes d'aménagement intérieures et extérieures
- Les exigences en matière de sécurité et de salubrité
- La gestion des médicaments, produits toxiques et produits d'entretien
- Les dispositions pour le suivi de l'assiduité
- Les paramètres d'admissibilité et de fixation de la contribution réduite
- Les conditions d'exemption du paiement de la contribution réduite, etc.

Pour consulter la Loi et les règlements :

[http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/lois-et-reglements/services-de-](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/lois-et-reglements/services-de-garde/pages/index.aspx)

[garde/pages/index.aspx](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/ministere/lois-et-reglements/services-de-garde/pages/index.aspx) Également, le programme *Accueillir la petite enfance : le programme éducatif des services de garde du Québec* sert de cadre de référence afin de soutenir la qualité des services de garde éducatifs. Il présente l'approche éducative préconisée, ses fondements théoriques et ses principes de base, la vision du développement de l'enfant ainsi que des pistes concrètes d'application dans l'intervention éducative, la structuration des activités et des lieux et les relations entre le personnel des services de garde et les parents.

[http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme\\_educatif.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf)

### 3.4.2 Les prestataires de services à but lucratifs peuvent-ils bénéficier d'un financement public dans votre pays?

La très grande majorité des services de garde éducatifs régis, y compris les garderies privées à but lucratif et les responsables de garde en milieu familial, bénéficient d'un financement public sous forme de subvention de fonctionnement.

### 3.4.3 Études de cas sur l'échec de tels prestataires, des rapports d'inspection et/ou des travaux de recherche sur la mauvaise qualité des services d'ÉAJE (référence et joindre les documents pertinents le cas échéant)

Les centres de la petite enfance comme les garderies privées à but lucratif font l'objet de visites, régulières ou ponctuelles, d'inspection de la qualité de la part du personnel du MFA. Ces inspections portent une attention particulière aux éléments liés à la santé et la sécurité des enfants ainsi qu'au respect des exigences légales et réglementaires. Les résultats des inspections peuvent être consultés sur le site Internet du MFA.

Dans le cas des responsables de garde en milieu familial, des bureaux coordonnateurs sont mandatés par le MFA pour s'assurer de la qualité des services offerts.

### *La crise financière et l'ÉAJE*

#### 3.4.4 La crise économique a-t-elle entraîné une augmentation ou une baisse des ressources affectées aux services d'ÉAJE. Le budget d'ÉAJE a-t-il été réduit suite à la crise. Si oui, de quelle ampleur? Les services d'ÉAJE ont-ils fait l'objet de mesures de stimulation? Dans l'affirmative, quelle explication politique a motivé cette décision?

La crise économique n'a pas entraîné de baisse des ressources affectées aux services de garde éducatifs à l'enfance. Au contraire, malgré le contexte économique plus difficile, le développement des places en services de garde éducatifs à contribution réduite s'est poursuivi.